

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article103>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IEN Circonscription
Maromme

Note de circonscription NÂ°6 - Mars 2019

- CIRCONSCRIPTION - Notes de circonscription - Archives 2018-2019 -



Date de mise en ligne : dimanche 3 mars 2019

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

Comme annoncé lors de la réunion des directeurs du mois de décembre, une nouvelle demande d'aide a été élaborée par les membres du pôle ressource de la circonscription.

Vous trouverez dans cet article la note relative à la mise en place des nouvelles demandes d'aide à destination du pôle ressource de la circonscription.

Ainsi que :

- Annexe 1 : Nouvelle demande d'aide
- Annexe 2 : Réponse à la demande d'aide

En rappel, un extrait de la circulaire nÂ°2014-107 : « *Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants* »*Retour ligne automatique*

*Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, animateurs TICE, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, enseignants itinérant ayant une mission spécifique, etc.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.**Retour ligne automatique*

*L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.**Retour ligne automatique*

*Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.**Retour ligne automatique*

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) est l'une des composantes de ce pôle ressource. Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, le Rased est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription. Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du Rased dont le fonctionnement et les résultats sont régulièrement évalués. »